

**Territoires, efficacité et simplicité**  
**Ressources humaines****P4**

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- VU** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, notamment son article 1,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 janvier 2007, approuvant la mise en place d'un Comité des Œuvres Sociales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne en date 4 avril 2025,
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales des personnels de la Région des Pays de la Loire approuvant la présente convention,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la convention de mise à disposition auprès du Comité des Œuvres Sociales des personnels de la Région des Pays de la Loire relative à la mise à disposition de quatre agents régionaux (1\_annexe\_1),

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

la convention de mise à disposition auprès de la Région des Pays de la Loire d'un agent du Ministère de l'Education nationale, à titre gracieux, dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle qui répond à la fois à un objectif d'accompagnement individualisé et un besoin de la Région (2\_annexe\_1),

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

la convention relative au secrétariat de la commission départementale de réforme et du comité médical présentée en 3\_annexe\_1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ